



Bulletin d'informations Municipales



**Nous vous souhaitons une très bonne
et heureuse Année 2022!!!**

Mairie

Téléphone : 05.49.42.52.07 - Fax : 05.49.42.12.20

Mail : contact@aslonnes.fr

Site internet : www.aslonnes.fr

Édito

Les six derniers mois qui viennent de s'écouler ont été rythmés par la crise sanitaire et ses multiples rebondissements, levées des restrictions (masques, espaces libres en récréation...).

Côté travaux, l'école dans sa réfection globale et le restaurant dans la création, ont été achevés 3 jours avant la rentrée scolaire, une véritable performance compte tenu des problèmes rencontrés.

Le réaménagement des classes, des bureaux, de la bibliothèque et le restaurant, a pu être terminé à temps grâce à une mobilisation exemplaire du personnel communal renforcé par les enseignants et des parents d'élèves qui sont venus nous prêter mains fortes. Merci à tous.

En termes de voirie, la route de Port Laverré a été refaite ainsi que l'entrée de Pigerolles, opération à laquelle la commune a dû rajouter 19 000€ au montant alloué par la communauté de communes.

Le parking de la mairie a été matérialisé pour une meilleure utilisation.

Pour ce qui est des festivités, nous avons reçu encore cette année, les Festi'Vallées en août et le comité des fêtes nous a régalié avec « Les voitures au grand cœur », au bénéfice « d'un hôpital pour enfant », dans l'enceinte du Fort. Le vélo club a réussi son rendez-vous de cyclo et marcheurs avec une participation de 700 personnes, deux activités d'ampleur pour une collectivité comme Aslonnes.

Les activités en salle ont pu reprendre avec toutes les précautions sanitaires en vigueur (pass sanitaires, masques...)

Je terminerai cet édito en remerciant le commerce du Petit Aslonnes qui a su s'adapter aux différentes exigences en proposant des alternatives avec l'aide du comité des fêtes qui lui a mis à disposition un barnum comme terrasse, le salon de coiffure et le cabinet médical, restés présents pour répondre au mieux aux besoins des administrés.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année, et tous mes meilleurs vœux pour 2022.

Prenez bien soin de vous, en vous protégeant par les gestes barrières nécessaires et efficaces contre ce virus dévastateur.

Bonne lecture.

Le Maire, Roland BOUCHET.



Dernière minute

Les cérémonies des vœux sont annulées sur l'ensemble de la communauté de communes

DÉPARTS - ARRIVÉES

Dans le cadre de nouveaux projets professionnels ou personnels, et à la demande des agents, la mairie a accordé à Mme Cécilia MOREAU, ATSEM, une disponibilité pour convenance personnelle et un départ pour mutation à Mme Marie-Pascale HEDIN. Ainsi, le 10 novembre dernier, Marie-Pascale HEDIN, Secrétaire Générale depuis 5 ans à la Mairie, a participé à son dernier conseil municipal. À cette occasion, M. le Maire et les membres du conseil l'ont remerciée pour son implication tout au long de ces années.

Madame Lucie LUTEAU assurera son remplacement en tant que Secrétaire de Mairie à compter du 1^{er} février 2022.

Par ailleurs, M. David TAZAOUI occupe les fonctions d'agent technique en renfort à l'équipe existante. Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre commune.

État civil deuxième semestre

- 10 naissances
- 5 mariages
- 5 décès

INAUGURATION GROUPE SCOLAIRE

Les travaux d'agrandissement de l'école et la création du nouveau restaurant scolaire ont été achevés début septembre. L'inauguration qui aurait dû avoir lieu le 17 décembre dernier a été annulée en raison de la crise sanitaire, et reportée en juin 2022.

Cette école, ouverte dans les années 1960, avait besoin d'être agrandie pour répondre à l'augmentation de la population et aux nouvelles normes en vigueur.

Sous les directives de Monsieur AUZILLEAU, maître d'œuvre, nous avons procédé en plusieurs tranches, construisant tout d'abord un bâtiment supplémentaire : le nouveau dortoir, puis ensuite, par la création d'un nouveau restaurant scolaire.

Environ 75% de l'école a été rénovée :

- peintures refaites, nouveaux sols,
- agrandissement du bureau du Directeur,
- nettoyage de la façade extérieure de l'école,
- installation des nouveaux jeux extérieurs,
- aménagement extérieur pensé par le pépiniériste Bourinet.

Tous ces investissements ont pour but de permettre aux enfants et aux enseignants de travailler dans les meilleures conditions possibles. Il s'agit pour nous d'un investissement pour l'avenir.





Notre commune souhaite continuer à renforcer sa politique en faveur de la jeunesse. Nous avons donc décidé de poursuivre le dispositif de service civique initialement mis en place en 2020.

Aussi, depuis le 15 novembre 2021, Benjamin VINCENT a rejoint la Commune d'Aslonnes pour une période de 8 mois. Il interviendra dans les domaines de l'éducation, de l'environnement, de l'utilité sociale et du sport.

Nous lui souhaitons bonne chance, et vous demandons de lui réserver un bon accueil.



La gendarmerie nationale met en garde contre les arnaques par mail.

Toutes les brigades de gendarmerie nationale alertent depuis le début du mois d'octobre sur la circulation de faux mails.

Ces mails sont de fausses convocations en justice : le message indique que des poursuites judiciaires sont engagées à votre rencontre pour des faits de « pédopornographie, pédophilie, exhibitionnisme, Cyber pornographie et trafic sexuel » envoyé au nom du Général Christian RODRIGUEZ, Directeur Général de la Gendarmerie Nationale.

Ils ont pour but de récupérer des données personnelles que vous ne donneriez pas en temps normal, comme des coordonnées bancaires et autres données sensibles. Si jamais vous recevez ce genre de mails, surtout, **ne pas y répondre, le mettre à la poubelle et faire un signalement auprès de la gendarmerie ou le commissariat de police de votre résidence.**

La gendarmerie rappelle qu'elle n'envoie jamais ce type de mail.

Quelques moyens pour repérer une arnaque. Quelques astuces existent pour vérifier la véracité d'un mail reçu.

1) Analyser l'adresse mail. La gendarmerie Nationale et la police nationale utilisent des adresses officielles du ministère de l'Intérieur. Elles se terminent par « gov.fr ».

2) Vérifiez également l'orthographe. Un mail comportant des fautes grossières est potentiellement un faux mail. Enfin, en cas de mail de la gendarmerie ou de la police, composez les numéros de vos casernes de gendarmerie et de vos commissariats de proximité pour lever les doutes. Ne répondez jamais par mail.



TRIBUNE LIBRE

LES ÉLUS DE L'OPPOSITION « UN AVENIR POUR ASLONNES »

Comme nous pouvions le craindre, l'année 2021 a été ponctuée par les évolutions de la crise sanitaire liée à la Covid 19. Cette dernière nous a contraint à reporter des moments de rencontres avec vous.

Cependant, la municipalité a pu poursuivre, sous contraintes sanitaires, la réalisation de projets importants.

N'oublions pas les associations qui par leurs actions tout au long de l'année tiennent une place importante dans notre commune et contribuent à son identité. Par leur dynamisme, elles améliorent le cadre de vie de la population et participent à l'animation de la vie locale.

L'année 2021 aura été aussi marquée par de multiples mouvements au sein du personnel communal, tant au niveau administratif que technique et pour des motifs tels que disponibilité, départ volontaire, recrutement.

Il est vraiment regrettable que l'on ne puisse pas retenir ces personnels, car toutes ces pertes de compétences pénalisent le bon fonctionnement de notre commune, et nuisent à la sérénité des employés municipaux. Nous souhaitons « bon vent » à ceux qui ont fait le choix de partir vers d'autres horizons et nous souhaitons la bienvenue à ceux qui ont choisi notre commune pour s'investir.

Les trois élus de l'opposition installés au sein du conseil municipal depuis dix-huit mois ont soutenu de nombreuses décisions et projets avec des échanges constructifs. Nous souhaitons faire des propositions courant 2022 dans l'intérêt de nos concitoyens et du bien commun.

Notons que depuis quelques mois, la municipalité observe la recrudescence d'actes d'incivilité dans la commune, vandalisme, dégradations des équipements publics, nuisances sonores, dépôts d'immondices sauvages... Ces méfaits que nous déplorons sont onéreux pour la commune et ne donnent pas une bonne image de notre ruralité.

Nous vous adressons tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022. Que celle-ci vous apporte santé, bonheur et réussite dans vos projets.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Les élus de « Un avenir pour Aslonnes »

M. Philippe GRÉGOIRE, M. Jérôme BELLIN, M. Quentin ROY

STOP AUX INCIVILTÉS !



Est-ce normal de retrouver quotidiennement des ordures ménagères et autres déchets aux pieds des points d'apports volontaires ?

Je suis scandalisé par ce qui se fait dans notre commune. Nous sommes face à un constat alarmant, triste pour notre planète et non respectueux pour les personnes qui trient correctement.

Une nette augmentation des dépôts sauvages aux abords des conteneurs à ordures ménagères a été constatée sur la commune depuis plusieurs mois.

Je vous rappelle que plusieurs points d'apports volontaires (5 au total) sont disponibles dans notre commune et villages (Le Bourg, Benest, Vaintray, Jouarenne et Laverré).

Par ailleurs, une nouvelle déchèterie est à moins de 5 km de notre commune et la Communauté de Communes ne dispose pas moins de 7 déchèteries sur notre territoire.

Je tiens à rappeler que les dépôts sauvages ou dépôts de déchets en dehors des contenants prévus à cet effet, sans respect des consignes de tri ni des lieux de dépôts sont dans l'esprit, intolérables et dans les faits, illégaux.

Ce type d'agissements expose ses auteurs à une contravention de 5^{ème} classe, telle que prévu à l'article R 635-8 du Code pénal, jusqu'à 1 500 € d'amende et confiscation du véhicule ayant servi au transport des déchets.

De plus, ce type d'incivilités a pour conséquences de nuire à la propreté publique et de rendre désagréables les lieux pour les personnes qui trient correctement.

Les infos pratiques

LES DÉCHÈTERIES SONT FERMÉES
LES JOURS FÉRIÉS

Les horaires d'ouverture des déchèteries

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
ITEUIL	● ●	○ ○	● ●	○ ●	● ●
MARNAY	○ ○	○ ○	○ ○	○ ○	● ●
NIEUIL-L'ESPOIR	○ ●	○ ○	○ ○	○ ●	● ●
NOUAILLE-MAUPERTUIS	● ●	○ ○	○ ○	● ●	● ●
ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ	● ●	● ●	● ●	● ●	● ●
VERNON	○ ○	○ ●	○ ○	○ ○	● ●
VIVONNE	○ ●	● ●	○ ●	○ ●	● ●

● Ouvert de 9h à 12h ● Ouvert en été* de 14h à 18h / en hiver* de 14h à 17h ○ Fermée
*été du 01/04 au 30/09 / hiver du 01/10 au 31/03

Mémo TRI

Un doute, une question ? TRI-info 05.49.89.39.67

Dans le **bac jaune ou sac jaune**, jetez vos emballages recyclables :

En fonction de votre commune de résidence

EMBALLAGES MÉTALLIQUES
Conserves, boîte, aérosol vide, barquette alu, bidon

EMBALLAGES PLASTIQUES
Tous vos emballages en plastique sans exception
Bouteille et flacon, pot de yaourt, barquette de fruits, sachet de produit congelé, sac en plastique, barquette polystyrène, ...

BRIQUES alimentaires et CARTONNETTES

Collecté 1 fois par semaine

Dans le **bac noir**, jetez les déchets non recyclables

(en sacs bien ficelés)

ORDURES MÉNAGÈRES
Déchets souillés (couches, papiers gras ...), petits objets (ustensiles de cuisine, petits jouets...)

Collecté 1 fois par semaine

Dans le **composteur individuel**, jetez vos déchets naturels :

BIO DÉCHETS
Restes de repas, épluchures, marc de café, sachet de thé, coquilles d'œufs...

PETITS VÉGÉTAUX DU JARDIN
Fanes de fleurs, brindilles, feuillages...

Compostage à domicile

Compostez et retirez gratuitement auprès de la Communauté de Communes - 05 49 89 39 67

QUI DOIT ÉLAGUER LES ARBRES ?

Le propriétaire est le premier responsable de l'entretien de son terrain et doit, de ce fait, élaguer les arbres pouvant gêner les câbles aériens ou la voie de circulation.

Si le propriétaire n'agit pas, l'exploitant du réseau procédera aux opérations d'entretien aux frais du propriétaires.

En cas de défaillance des deux, la loi permet au maire de mettre en demeure, successivement les propriétaires puis l'exploitant d'effectuer les travaux nécessaires.

En dernier lieu, si les mises en demeure restent infructueuses, le maire peut faire procéder lui-même à ces opérations aux frais de l'exploitant (art L.51 du code des postes et des communications électroniques).

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2021

La commémoration a pu se dérouler dans des conditions ordinaires en présence des Élus des communes des Roches Prémairie-Andillé, La Villedieu du Clain, d'Aslonnes et de représentants de l'association des Anciens Combattants dont le président, M. Maurice GRÉMILLON, ainsi que des représentants de l'Etat, sans oublier les enfants du groupe scolaire, en présence du directeur.



REPAS DES AINÉS

Le dimanche 17 octobre 2021, la mairie ainsi que le comité des fêtes, ont organisé le traditionnel « Repas des aînés ». Etaient conviés tous les habitants de plus de 70 ans. Sur 110 personnes, seulement 32 ont répondu présentes, sans oublier les accompagnants ainsi que quelques élus. Malgré ce petit nombre, l'ambiance était au rendez-vous et c'était un réel plaisir de se retrouver enfin. Comme à son habitude, le service était assuré par 4 jeunes de la communes et le repas a été confié cette année à Alexandra de La Maréchalerie.



BOURSE AUX VÊTEMENTS/JOUETS

La bourse qui s'est déroulée les 11, 12 et 13 octobre a été un grand succès.

Nous avons eu près de 80 déposants et beaucoup d'acheteurs, étant les 1^{ers} du secteur à nous « lancer » après le confinement et interdictions de rassemblements.

ACCORD'D'VOUS

Après vingt mois d'absence environ dû à l'épidémie de COVID-19, notre association a repris ses après-midi dansants du 3^{ème} jeudi de chaque mois.

La reprise a eu lieu le 30 septembre 2021 ; nous sommes toujours à la salle des fêtes d'Aslonnes, nous pratiquons danses de salon et danse en ligne.

Horaires : 14h – 18h30 – gouter offert vers 16h

Le repas de novembre a été maintenu.

Nous sommes actuellement deux musiciens, notre ami saxophoniste, Jean Baudin n'ayant à ce jour, pas été remplacé.

Nous espérons retrouver tous nos adhérents sachant que quelques-uns ne reviendront plus, atteints par la limite d'âge et la maladie malheureusement.

Espérant pouvoir vous faire danser et passer un agréable après-midi.

Toute l'équipe de Accord'D'Vous vous dit à bientôt.

Contact : association Accord'D'Vous

Joël : 06 84 69 48 46 ou Claude : 05 49 51 66 41



Arrêt buffet à Aslonnes
avant d'autres horizons





PLAINE ASCENDANCE PARAPENTE

Le club de parapente d'Aslonnes entre en saisons basse de novembre à avril, mais pour autant vous pouvez toujours nous joindre par courriel ou téléphone.

Bonnes fêtes de fin d'année

Joël GASCHET

Suite à l'assemblée générale du 9 novembre dernier, M Thierry PROUST a été élu nouveau président
tproust-eps2@wanadoo.fr ou 06.86.12.79.98

BIBLIOTHÈQUE

Les bénévoles vous accueillent chaque mardi et vendredi de 16 h à 18 h. Les dernières acquisitions étant en rayon, n'hésitez à venir les découvrir petits et grands trouveront leur bonheur.



LES ÉCLIPSES D'ASLONNES

Les Majorettes « Les éclipses d'Aslonnes » ont participé pour la saison 2021 à leur première manifestation, en Août à la fête du village à Asnières sur Blour, prestation bien appréciée par les organisateurs et le public, et en septembre à la fête des Rosières à la Mothe Saint Héray défilé dans les rues là aussi bien apprécié. Un grand merci au public qui a encouragé, motivé les filles avec les applaudissements.

Le Bureau remercie les filles pour leurs prestations ainsi que les parents pour leur aide.

N'hésitez pas à venir les mercredis à la salle des fêtes de 15h à 18h pour découvrir notre association.

Prochaines manifestations : Gala des Majorettes le 21 MAI 2022

Bal des Majorettes le 22 OCTOBRE 2022

Vous pouvez nous retrouver sur Facebook : Les éclipses d'Aslonnes
LE BUREAU



ASLONNES MX CLUB

C'est avec plaisir que le moto cross revient en 2022 à Aslonnes le samedi 4 juin en nocturne sur le circuit Jean-Michel METAYER. Le moto club Aslonnes MX Club aura le plaisir de vous accueillir une nouvelle fois. Durant cette période, le Covid nous a fortement impacté. Pendant deux ans, nous avons effectué des modifications de piste et un renouvellement d'homologation du terrain pour une durée de 4 ans. Nous sommes maintenant homologués toujours en UFOLEP et FFM, ce qui nous permet d'organiser un championnat de ligue Nouvelle Aquitaine. De plus, nous avons créé notre école de pilotage pour les enfants. Toute l'équipe, aidée de ses bénévoles, du comité des fêtes d'Aslonnes, ainsi que des jeunes agriculteurs vont tout mettre en œuvre pour vous faire vivre une nouvelle journée de spectacle – restauration et buvette sur place.

Renseignements : 06 84 51 01 91



ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES

Le loto, organisé le 9 octobre dernier, fut un succès ; environ 250 personnes étaient réunies à la salle des fêtes et ont pu gagner de nombreux lots offerts par l'APE. Nous remercions les participants et les partenaires pour cette opération. Rendez-vous pour l'édition 2022 !

En nouveauté, l'organisation du « Vide ta chambre » qui a eu lieu le 20 novembre 2021. Articles de puériculture, jeux pour enfants et vêtements... ont été proposés à la vente pour cette occasion.

Le fils rouge de l'année : les commandes de madeleines Bijou et pour Noël la vente de sapins, l'organisation d'un spectacle « Du vent dans les voiles » pour les enfants de l'école.

Les papiers c'est en Janvier et si vous avez loupé Janvier, ce sera en Juillet !

Pensez à stocker vos papiers, cartons, magazines.... (8-9 Janvier ou 9-10 Juillet)

En espérant que le virus nous laisse tranquilles, nous aurons le plaisir de retrouver les cabarets d'Asl'théa, les 25-26 mars et les 1^{er} et 2 avril 2022.

Pour finir...

L'A.P.E. permet, entre autres, de récolter des fonds. Elle accompagne par exemple, divers projets pédagogiques que propose l'Ecole dans des domaines variés : la Culture, le Sport, le Cinéma, la Musique... Pour que demain NOS ENFANTS puissent encore profiter de cette chance, l'A.P.E a toujours besoin de NOUS, parents d'élèves, pour vivre et perdurer. Une idée, des bras, une aide ponctuelle, peu importe ! Vous serez toujours les bienvenus.

L'A.P.E. vous souhaite une bonne et heureuse nouvelle année 2022, ainsi qu'à tous vos proches.



Les membres de l'association ALONA tiennent tout d'abord à vous présenter leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Nous en profitons pour remercier les participants à notre toutes premières actions en 2021 : un concours de photographies.

Nous souhaitons également vous annoncer nos projets pour l'année 2022 :

- Apporter notre aide à la ferme des Pervenches pour une plantation de haies en février. Un bulletin de participation vous sera déposé dans vos boîtes aux lettres afin de vous inscrire.
- Concours de photographie ayant pour thème « HIVER A ASLONNES » sera proposé durant les prochaines vacances de février.
- Initiation à la randonnée vous sera proposée (comment préparer son sac de randonnée, trousse d'urgence), comment lire et s'orienter avec une boussole et une carte...
- Révélation des talents cachés pour des moins de 18 ans.

Vous avez envie de mieux connaître ou même d'adhérer à notre toute jeune association qui a pour but la préservation de notre ruralité ; sauvegarder et valoriser le patrimoine ; favoriser et soutenir les projets d'activités (agricoles, artisanales, touristiques, sociales et culturelles, services) ; n'hésitez pas à nous contacter par mail (asso.alona@gmail.com) nous nous ferons un plaisir de vous répondre.

CLUB DE L'AMITIÉ

Le club de l'amitié a enfin repris ses activités après 18 mois d'arrêt.

Tout a débuté par une sortie en pays Bordelais du côté de Blaye, cité viticole bien connue mais aussi cité historiquement notamment dans nos relations avec les Anglais.

Les activités du jeudi ont également été remis au programme ; la vaccination des adhérents étant complète et les gestes barrières toujours en vigueur.

Il était temps, nombre d'entre eux étaient frustrés de ne plus se côtoyer.

Le repas de fin d'année est au programme à l'heure où je vous écris.

Le programme 2022 est préparé et sera présenté à l'assemblée générale de fin janvier avec l'espoir de la mener à bien afin de retrouver les plaisirs de se rencontrer et de partager le bonheur de tous.



ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Le vendredi 26 novembre 2021, dans la salle des Fêtes communale, l'Association de Gymnastique Volontaire d'Aslonnes a organisé un apéritif dînatoire pour fêter ses 40 ans d'activités. Le bureau avait convié l'ensemble de ses membres avec leur conjoint, les animateurs, le maire Roland Bouchet, les élus municipaux et les présidents des associations communales.

Mireille Leiber, la présidente, a retracé les grandes étapes de l'association créée le 3 novembre 1981 à l'initiative de Maryse Pasquay et de Nicole Jover. C'est l'une des plus anciennes associations de la commune après le comité des fêtes.

En 40 ans l'AGV a bien évolué. Les premières séances, animées par Chantal Aucher, se déroulent dans la salle de l'ancienne mairie. Chacun apporte son propre matériel et travaille à tour de rôle, la salle étant trop exiguë. Puis l'AGV obtient l'autorisation d'utiliser la salle du groupe scolaire et achète du matériel grâce aux subventions municipales. En 1989, à l'initiative de Claudie Roy, la présidente, l'AGV crée une section enfants. Elle investit dans du matériel adapté (tremplin, trampoline, poutre, espalier) qui sera laissé à la disposition de l'école lors de la dissolution de la section en 1998. En 1994, l'association profite de la construction de la salle des Fêtes pour y transférer ses cours. En 1999, elle devient indépendante et adhère à la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV). En 2000, elle crée un deuxième cours adulte puis lance une section senior en 2004.

Au cours de ces quatre décennies, l'AGV a connu 4 présidentes, employé 23 animateurs et inscrit des centaines d'adhérents.

Mireille Leiber a tenu à remercier en particulier deux fidèles de l'association depuis le début, Maryse Grémillon, trésorière, et Claudie Roy, secrétaire, « qui portent l'association grâce à leur travail ». Elles l'accompagnent depuis 28 ans et forment « un trio qui résiste au temps ». Elle a également remercié toutes les autres personnes qui se sont investies dans la gestion de l'association pendant toutes ces années.

La présidente a évoqué les problèmes rencontrés ces dernières années : des difficultés à recruter les animateurs qui se font rares, une baisse des adhésions, l'abandon des moments festifs ou encore les récents confinements.

Heureusement, la saison 2021-2022 a repris presque normalement dans le respect du protocole sanitaire et les gestes barrière exigés et avec une augmentation des adhérents. Abdel Rahmoune anime la section Gym tonique, le lundi de 20 h30 à 21 h30 et le mercredi de 18 h 30 à 19 h 30, dans la salle des fêtes d'Aslonnes. Isabelle Redureau anime la section Gym douce, le mardi de 9 h à 10 h, au dojo des Roches-Prémarie.

Avant de partager l'apéritif dînatoire, Roland Bouchet, le maire, a pris la parole pour souligner l'importance de cette association pour la commune et la féliciter pour les moments d'animation et de convivialité qu'elle apporte aux habitants d'Aslonnes depuis 40 ans.

Si vous désirez vous inscrire, n'hésitez pas à contacter Mireille au 06.60.22.14.96 ou Maryse au 06.99.72.41.26





COMITÉ DES FÊTES Méchoui du 22 août 2021

L'association des donneurs de sang étant dissoute du fait que l'EFS a limité le nombre de centre de prélèvements sanguins, le comité des fêtes a repris l'organisation du méchoui. Celui-ci ne pouvait se faire début juin comme prévu initialement car le protocole sanitaire nous imposait 6 personnes maximum par table. Le repas se fit dans la salle des fêtes, une trentaine de personnes étaient présentes.

Rassemblement automobile du 12 septembre 2021

Le 12 septembre dernier, le comité des fêtes organisait pour la première fois sa nouvelle manifestation « Les voitures au grand cœur » au profit de l'association « Un Hopital pour les Enfants » du CHU de Poitiers. Il s'agissait d'une exposition de voitures de collection et de supercars ainsi que des baptêmes sur route ouverte sur un parcours d'environ 7 km. Pour une première ce fut une réussite : le temps était de la partie, et le cadre magnifique du Parc du Château du Fort a permis d'accueillir environ 850 personnes et de faire réaliser 150 baptêmes. Les 3 000€ de recettes (Entrée adulte à 2€ et baptêmes à 15€) ont été intégralement reversées à l'association. Rendez-vous l'année prochaine au 11 septembre pour la deuxième édition.



VÉLO CLUB D'ASLONNES

Le Vélo Club Aslonnes se réjouit d'avoir repris une activité quasi normale. Cette année, la randonnée qui s'est tenue le dimanche 14 novembre a permis de réunir presque 700 personnes sur les routes et les chemins de la commune, à pied ou à vélo.

Merci à tous pour votre participation !

Nous serions ravis de voir nos troupes s'étoffer, alors n'hésitez pas à prendre casque et vélo et rejoindre les membres du club ! Nous vous donnons rendez-vous les jeudis et les dimanches.

Informations et renseignements auprès de M Mesmin au 06 87 04 46 46 ou par mail : veloclubaslonnes@gmail.com

À vos agendas : randonnée nocturne des cloches le vendredi 18 mars 2022.



L'équipe séniors termine 1^{ère} de sa poule avec 7 victoires et 2 matchs nuls.

Bravo à tous !



Ecole de foot du mercredi après-midi

RECENSEMENT DES 16 ANS

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire. La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une attestation de recensement.

Si l'obligation de se faire recenser à la mairie de domicile demeure pour tout Français âgé de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16^{ème} et le 25^{ème} anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Désormais, entre le 16^{ème} et à la veille du 25^{ème} anniversaire, le jeune doit uniquement justifier de sa situation envers la journée défense et citoyenneté. Les données issues du recensement permettront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies. Le recensement en ligne est désormais possible dans certaines communes.

Pour en savoir plus : <https://www.service-public.fr/>



URBANISME

À partir du début d'année 2022, les administrés pourront faire eux-mêmes leur déclaration de travaux sur un espace internet dédié à l'urbanisme.

Nous vous ferons parvenir plus d'informations dès que nous en saurons plus.

CONSEILLÈRES NUMÉRIQUES À VOTRE ÉCOUTE

Dans le cadre du plan de relance de l'Etat, la Communauté de Communes des Vallées du Clain a recruté deux conseillères numériques.

Leur rôle consiste à accompagner les habitants du territoire en difficulté avec l'usage du numérique au quotidien. Elles proposeront gratuitement des ateliers d'initiation dans des lieux proches de la population.

Un questionnaire vous sera proposé afin d'organiser les actions, vous pourrez les déposer en mairie ou à la communauté de communes.



LE CINÉ-CLUB DES VALLÉES DU CLAIN

Vous propose une séance de cinéma, un mardi par mois à 15h à la Passerelle à Nouaillé Maupertuis

11 janvier – le meilleur reste à venir

8 février – une intime conviction

1^{er} mars – chamboultout

5 avril – les éblouis

10 mai – mon bébé

7 juin – la vie scolaire



FRANCE SERVICES - LA POSTE
VIVONNE
RUE DE LA MAIRIE 86370 VIVONNE

Tél : 05.49.43.87.75

Mail : vivonne@france-services.gouv.fr à compter du 15/01/2022

Horaires : lundi, mercredi, jeudi et vendredi: 8h30-12h00 et 13h30 à 16h30

Mardi : 9h30 à 12h00 et 13h30 à 16h30

Samedi : 8h30 à 12h00

Vous accompagnez gratuitement dans vos démarches administratives



Libre-accès à des postes informatiques (connectés à Internet) :

- ↳ Consultation compte bancaire, messagerie, sites démarches administratives, etc.



Aide à l'utilisation des services en ligne :

- ↳ Création d'une boîte mail
- ↳ Accompagnement à la réalisation de télé-procédures (carte grise, permis de conduire, identité numérique, simulation de prestations, déclaration d'impôts, etc.)
- ↳ Accompagnement à l'utilisation des équipements numériques (ordinateur, scanner, imprimante, etc.)



Aide aux démarches administratives :

- ↳ Aide à la constitution de dossiers :
- ↳ Caisse d'Allocations Familiales.
- ↳ Ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Finances Publiques.
- ↳ Caisse Nationale d'Assurance Maladie.
- ↳ Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse.
- ↳ Mutualité Sociale Agricole.
- ↳ Pôle emploi.
- ↳ La Poste.



Faciliter la mise en relation :

- ↳ Aide à la prise de rendez-vous.
- ↳ Accompagnement / Orientation vers les partenaires.

AGENDA



Dates des conseils municipaux du premier semestre 2022

Salle du conseil les lundis à 20h

17 janvier – 14 février – 21 mars – 25 avril – 16 mai – 20 juin – 18 juillet

JANVIER

Jeudi 20 : Après-midi dansant - Accord'D Vous - SDF
Jeudi 27 : Assemblée générale du club de l'amitié - SDF

FEVRIER

Du lundi 07 au Mercredi 09 : La fête du tri – Salle des Associations
Vendredi 11 : Concert – J-P Production - SDF

MARS

Samedi 12 : Loto – Comité des fêtes -SDF
Jeudi 17 : Après-midi dansant - Accord'D Vous - SDF
Samedi 26 et Dimanche 27 : Soirées Cabaret – ASLTHE'A - SDF

AVRIL

Samedi 02 et Dimanche 03 : Soirées Cabaret – ASLTHE'A - SDF
Du lundi 04 au Mercredi 06 : Bourse de Printemps - SDF
Jeudi 21 : Après-midi dansant - Accord'D Vous - SDF

MAI

Samedi 07 et Dimanche 08 : Foire aux pions – Comité des fêtes
Jeudi 19 : Après-midi dansant - Accord'D Vous - SDF
Samedi 21 et Dimanche 22 : Gala de majorettes des Eclipses d'Aslonnes - SDF

JUIN

Dimanche 05 Juin : Méchoui – Comité des fêtes
Dimanche 12 Juin : Concours de belote – Club de l'amitié - SDF
Jeudi 23 Juin : Après-midi dansant - Accord'D Vous - SDF
Vendredi 24 Juin : Fête de l'école - SDF

Programmation sous conditions des
mesures sanitaires

Bulletin imprimé par nos soins

Bulletin réalisé par :

Commission communication et informations

Un grand merci à toutes les personnes ayant contribué à l'élaboration de ce bulletin.